

ELECTION PRESIDENTIELLE
DU 24 MARS 2024

COMMISSION NATIONALE
DE RECENSEMENT DES VOTES

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre et le, conformément aux dispositions des articles LO 142 et LO 143 du Code électoral s'est réuni la Commission Nationale de Recensement des Votes de composée de :

Mme. M. (1)AMADY DIOUF..... Premier Président de la Cour d'Appel de Dakar, Président
Mme. M. (1).....ABDOUL AZIZ DIALLO.....Magistrat désigné par le 1^{er} Président de la Cour d'Appel, Président (1)
Mme. M. (1).....SEYNI BODIAN.....Magistrat
Mme. M. (1).....Magistrat

Mme. M. (1) LEOPORL WADE Représentant de la C.E.N.A

et des représentants de candidats ci-après :

N°	Prénoms et Nom	Candidats
1		Boubacar CAMARA
2	JULIEN CHARLES BERNARD SAGNA	Cheikh Tidiane DIEYE
3		Déthié FALL
4		Daouda NDIAYE
5		Habib SY
6	MOUSSA TINE	Khalifa Ababacar SALL
7	ISSAKHA DIOUF	Anta Babacar NGOM
8	EL-HADJI AMADOU SALL/ CHEIKH OUMAR HANNE	Amadou BA
9	SEYE MATAR/ BABA DIOP	Idrissa SECK
10	BOUBACAR NDIOUR	Aliou Mamadou DIA

N°	Prénoms et Nom	Candidats
11		Serigne MBOUP
12	PENDA DIENG	Papa Djibril FALL
13		Mamadou Lamine DIALLO
14		Mahammed Boun Abdallah DIONNE
15		El Hadji Malick GAKOU
16	ASSANE DIAGNE	Aly Ngouille NDIAYE
17	MASSE PAPA GUEYE	El Hadji Mamadou DIAD
18	AMADOU BA	Bassirou Diomaye Diakhar FAYE
19		Thierno Alassane SALL

Au vu de l'ensemble des procès-verbaux des Commissions Départementales de Recensement des Votes, ainsi que des pièces qui leur sont annexées, la Commission Nationale de Recensement des Votes, conformément aux dispositions de l'article LO.143 du Code électoral proclame les résultats provisoires de l'élection présidentielle du 24 mars 2024 ainsi qu'il suit :

	En chiffres	En toutes lettres
Nombre d'électeurs inscrits.....	7371890	sept millions trois cent soixante et onze mille huit cent quatre-vingt-dix
Nombre de votants.....	4519253	quatre millions cinq cent dix-neuf mille deux cent cinquante-trois
Nombre de votants, hors bureau originel.....		
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne..	4519253	quatre millions cinq cent dix-neuf mille deux cent cinquante-trois
Nombre de bulletins nuls.....	33991	trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-onze
Nombre de suffrages valablement exprimés...	4485165	quatre millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-cinq

RECAPITULATIF NATIONAL

Taux de participation 61,30%

N°	CANDIDATS	Nombre de suffrages		Pourcentage
		En chiffres	En toutes lettres	
1	Boubacar CAMARA	23359	vingt-trois mille trois cent cinquante-neuf	0,52%
2	Cheikh Tidiane DIEYE	15172	quinze mille cent soixante-douze	0,34%
3	Déthié FALL	15836	quinze mille huit cent trente-six	0,35%
4	Daouda NDIAYE	15895	quinze mille huit cent quatre-vingt-quinze	0,35%
5	Habib SY	3206	trois mille deux cent six	0,07%
6	Khalifa Ababacar SALL	69760	soixante-neuf mille sept cent soixante	1,56%
7	Anta Babacar NGOM	15457	quinze mille quatre cent cinquante-sept	0,34%
8	Amadou BA	1605086	un million six cent cinq mille quatre-vingt-six	35,79%
9	Idrissa SECK	40286	quarante mille deux cent quatre-vingt-six	0,90%
10	Aliou Mamadou DIA	125690	cent vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-dix	2,80%
11	Serigne MBOUP	16049	seize mille quarante-neuf	0,36%
12	Papa Djibril FALL	18304	dix-huit mille trois cent quatre	0,41%
13	Mamadou Lamine DIALLO	9998	neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit	0,22%
14	Mahammed Boun Abdallah DIONNE	8435	huit mille quatre cent trente-cinq	0,19%
15	El Hadji Malick GAKOU	6343	six mille trois cent quarante-trois	0,14%
16	Aly Ngouille NDIAYE	20964	vingt mille neuf cent soixante-quatre	0,47%
17	El Hadji Mamadou DIAD	14591	quatorze mille cinq cent quatre-vingt-onze	0,33%
18	Bassirou Diomaye Diakhar FAYE	2434751	deux millions quatre cent trente-quatre mille sept cent cinquante et un	54,28%
19	Thierno Alassane SALL	25946	vingt-cinq mille neuf cent quarante-six	0,58%

Ont signé :

Magistrat, AMADY DIOUF.: **Président**

Magistrat ABDOUL AZIZ DIALLO

Magistrat SEYNI BODIAN

Le Représentant de la CENA LEOPORL WADE

Les représentants des candidats

Boubacar CAMARA	Cheikh Tidiane DIEYE	Déthié FALL	Daouda NDIAYE	Habib SY	Khalifa Ababacar SALL
Anta Babacar NGOM	Amadou BA	Idrissa SECK	Aliou Mamadou DIA	Serigne MBOUP	Papa Djibril FALL
Mamadou Lamine DIALLO	Mahammed Boun Abdallah DIONNE	Ei Hadji Malick GAKOU	Aly Ngouille NDIAYE	Ei Hadji Mamadou DIAO	Bassirou Diomaye Diakhar FAYE
	Thierno Alassane SALL				

- (2) Les observations et réclamations doivent être signées et comprendre les prénoms, nom et qualité de la personne qui les formule. Si les observations et les réclamations s'avèrent trop longues pour être contenues dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée par les membres de la Commission avant d'être jointe au procès-verbal ; la mention de cette annexe doit figurer au procès-verbal. **Si aucune observation ou réclamation n'est formulée, l'espace réservé à cet effet doit être annulé par une grande croix (X) dans le sens des diagonales.**
- (3) Inscrire le nombre de feuillets supplémentaires en toutes lettres
- (4) A rayer éventuellement, si aucun supplément n'est ajouté.

NB : *En cas de refus de signer d'un membre, la mention et, éventuellement, les raisons évoquées à l'appui de ce refus sont portées sur le procès-verbal.*